



VILLE DE SAINTE-ADELE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné que le conseil municipal, lors de la séance ordinaire tenue le 21 janvier 2019, adoptait les règlements suivants :

« Règlement 1264 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année fiscale 2019. »

« Règlement 1204-3 amendant le règlement 1203 concernant les dispositions en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires. »

« Règlement 1265-1 amendant le règlement 1265 concernant la régie interne des séances du conseil municipal. »

Les règlements sont actuellement déposés au Service du greffe de l'hôtel de ville situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse: ville.sainte-adele.qc.ca, sous l'onglet «Publications ».

FAIT À SAINTE-ADELE, ce 23 janvier 2019.

Le greffier

(s) Yan Senneville

Yan Senneville, OMA